

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

du 18 Novembre 2013

1) Compte rendu des commissions

a. BATIMENTS

F. MARY précise que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci et fait le point des travaux en cours :

- Ecole Henri Dès : panneaux photovoltaïques :
Les panneaux sont tous installés mais le raccordement n'est pas encore fait car la Société AUGER n'avait pas reçu les onduleurs. Cela devrait être terminé avant la fin de l'année.
Concernant l'étanchéité du toit, la plus-value s'élève à 2216 € TTC.
Mr MARY signale que tous les réseaux sont maintenant enfouis.

- Salle de Gymnastique : panneaux photovoltaïques :
La remise des offres était le 8 Novembre.
L'analyse est en cours au CRER.

- Salle multisport :
Dysfonctionnements au niveau des douches.
Actuellement c'est la Communauté de Communes qui est chargé de l'entretien du bâtiment. A partir de Janvier 2014, c'est la commune de Chiché qui gèrera le fonctionnement de la salle. Il faudra avoir du personnel compétent pour réaliser la maintenance.
Mme T.M. MERCERON signale que les lumières restent très souvent allumées.
Mr MARY confirme que c'est un problème récurrent. Actuellement, l'armoire est accessible à tous et certains utilisateurs doivent très certainement actionner la fonction marche forcée, soit volontairement soit par inadvertance.
Mr MARY propose de trouver une solution pour empêcher l'accès à la marche forcée dès début janvier.

b. JEUNESSE

Mme T.M. MERCERON dit qu'il n'y a pas de réunion.

- Cantine :
La cellule de refroidissement est arrivée aujourd'hui et elle fonctionne.

- Personnel :
Mme MERCERON fait le point des arrêts de travail :
. Sandrine VIGNOLA a repris le 21 Octobre et Véronique TURPAULT est prolongée jusqu'au 6 Décembre. Son remplacement est en partie effectué par Mme Valérie JAULIN.

- Garderie :
La prochaine réunion du comité de pilotage a lieu mardi 19 novembre.
La représentante de la CAF a signalé qu'elle serait absente, Mme MERCERON s'interroge donc sur l'intérêt de la réunion si l'interlocuteur principal n'est pas présent.

- Conseil des jeunes :
Les deux nouveaux élus sont Natacha PAPIN et Maxime FUZEAU

en remplacement de Sarah CLISSON et M. BELLIARD trop âgées.
Les jeunes ont participé au week-end TTC. La vente de crêpes leur a rapporté 340 euros.
Par rapport au projet, il manquerait donc 150 euros.
Mme MERCERON signale que l'équipe actuelle du conseil des jeunes participe bien aux actions et est dynamique.

c. VOIRIE

- Bornes de recharge pour véhicules électriques :
Mr RENAUDET rappelle que 2 bornes vont être installées sur la commune
 - 1 Place St Martin entre le monument aux morts et les sanitaires publics
 - 1 sur le parking cimetière (à côté de l'aire de covoiturage)Mr RENAUDET signale que le Conseil Général a pris contact avec la mairie pour l'informer qu'elle serait redevable d'une taxe annuelle de 64 euros pour occupation du domaine public. Les travaux ont donc été suspendus. Après vérification sur l'ancien cadastre, la borne doit bien être installée sur terrain communal et non sur la voie départementale. Les photos de l'ancien cadastre ont été envoyées et tout devrait rentrer dans l'ordre.
- Point d'apport volontaire :
Mr RENAUDET a rencontré Mr. GRELLIER du SVL. Ce dernier est d'accord pour tous les points proposés sauf pour le Deffend. Il est sceptique quant au nombre de foyers susceptibles de s'en servir.
Pour Chausserais : il faut réfléchir à l'emplacement. Peut-être faudrait-il acheter du terrain.
- Chemin du Plessis : L'entreprise TPF devrait intervenir fin de semaine, début de semaine prochaine
- Lamier : Mr RENAUDET signale qu'il est en réparation chez l'entreprise CHUPIN, suite à un problème de boulons. Peut-être faudrait-il prévoir un contrôle annuel ?
- Illuminations de Noël : elles seront installées semaine 49 ou 50.
- Rond point rue du Commerce :
Certaines parties de la chaussée sont déjà dégradées, l'entreprise TPF doit intervenir pour régler le problème.
Le conseil souhaite que TPF réalise les reprises avant que le marquage au sol soit réalisé. Attendre également pour installer les panneaux de signalisation. Prévoir peut-être aussi de remonter les câbles téléphoniques.
- Rue du Vieux Pont :
Mr FAURET signale que des engins agricoles et des camions empruntent la Rue du Vieux Pont et que de ce fait les roches ont bougé.
Prévoir de mettre un panneau d'interdiction pour les véhicules de plus de 3,5 T.
- Route du Bois Morin : des tas de cailloux ont été déposés sur le bas côté depuis plus de 2 mois.
- Rappel : Remise des prix maisons fleuries : 7 décembre à 11 h à la mairie

d. VIE ASSOCIATIVE

La commission s'est réunie plusieurs fois pour TTC mais n'a pas traité les affaires courantes telles que les tarifs des locations de salles pour 2014. Cela sera étudié pour le conseil municipal de Décembre.

- TTC : bilan

958 visiteurs ont été comptabilisés, y compris ceux de l'inauguration.

Les premières critiques sont positives : espace agréable, bien organisé, expositions variées...

Certains exposants ont eu des contacts pour faire des expositions ailleurs

Seul bémol : la musique était un peu forte.

Mr le Maire tient à remercier les exposants et plus particulièrement Dominique BERTIN qui a pensé à beaucoup de détails et a consacré beaucoup de temps à la réussite de cette manifestation. La fréquence actuelle des éditions, à savoir tous les 4 ans, semble convenir à ce genre d'expositions.

Mr MERCERON demande s'il peut faire une intervention concernant TTC.

Mr le Maire donne donc la parole à Mr MERCERON qui est à l'origine de la création de TTC :

« Pendant ce week-end TTC j'ai eu plusieurs fois la question « Comment trouves-tu ton bébé ? »

Le dit bébé est né en janvier 2004, la maman est Gabie Vergnaud,

La dernière apparition en public du bébé datait de janvier 2008.

Début 2011, bien que cité dans la profession de foi des municipales de 2008, on n'avait plus de nouvelles du bébé. J'ai alors essayé de savoir où il en était.

Voici ce qui est rapporté dans le compte-rendu du conseil du 10/01/11

« A voir également en commission la prochaine manifestation de TTC qui pourrait normalement se dérouler en 2012 (précédentes éditions en 2004 et 2008). »

et dans le compte-rendu du conseil du 7/03/11

« Mr BERTIN précise que tous les conseillers étaient invités à participer à cette commission au cours de laquelle il a été question des animations TTC et soirées à thème (seul Gilles Renaudet était présent en dehors des membres de la commission).

Réflexion en cours sur d'autres animations proposées au cours de la réunion »

Après cela nous comprenons pourquoi le bébé reste en profond sommeil. Il a fallu qu'un groupe extérieur au conseil municipal se mobilise pour le ranimer, groupe formé autour de Jean-Pierre et Jocelyne et Giret, Chantal Raibon, Marie-Luce Clisson, Michel Cyprien et Elodie Thibaud Bitton.

Le bébé reprenant vie, pour permettre à un plus grand nombre de personnes de se mobiliser autour du projet j'ai décidé alors de m'effacer, ça m'a fait un peu mal au cœur.

Pendant ce week-end, j'ai constaté que le bébé a bonne mine, j'ai retrouvé le noyau de 2004, mais aussi beaucoup de nouveaux membres. Félicitations à tous les participants. Le choix du thème a permis de créer une nouvelle dynamique, en particulier auprès des 2 écoles. La mise en place d'ateliers a contribué aux échanges et à la convivialité.

Je souhaite que ceux qui en auront la charge fasse vivre une belle jeunesse à ce pré-adolescent de 10 ans. »

E. COMMUNICATION ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Repas des aînés le 30 Novembre : Mr le Maire sollicite l'aide des conseillers pour le service

- 4 bornes :
Mr le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de l'avocat qui indique que la clôture de l'instruction du dossier avait lieu le 18 Novembre à 12 h 00. Il faut maintenant attendre le passage de l'affaire devant le tribunal administratif.
Mr MERCERON précise que les dernières pièces ont été déposées en février 2012 et qu'il avait indiqué qu'il ne redéposerait plus de pièces pour permettre la clôture du dossier.
- CHIC N° 19 : réunion de la commission le 26 Novembre à 18 h 30
- Logo + photo aérienne : la commission doit également réfléchir à la création d'un logo pour la commune et choisir la photo aérienne.
- Mr le Maire fait part au conseil d'un appel qu'il a reçu des enfants de Mr. BRAUD qui possède un logement Grand'Rue à côté du restaurant «Hélène ». Les enfants demandent à la commune si elle est intéressée pour se porter acquéreur. Mr le Maire pose donc la question au conseil. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à l'affaire et déclare donc ne pas être intéressé.
- Demande de Mme LAMBRICHTS
Mr le Maire lit le courrier de Mme LAMBRICHTS qui sollicite un droit de place le mardi ou le jeudi de 15h à 21 h avec utilisation d'un branchement électrique.
Mr le Maire précise que cette personne tenait auparavant un restaurant à Pierrefitte. Elle a désormais un commerce ambulancier et se déplace dans les communes avec une caravane aménagée où elle sert des spécialités belges.
Mr le Maire demande l'avis du conseil.
Mr RENAUDET pense aux réactions du restaurant de la place qui risque de voir cette concurrence d'un mauvais œil.
Mr RAMBAULT, pour sa part, dit que ce n'est pas de la concurrence, car il s'agit d'un autre marché.
Mr MERCERON parle au nom de Mr BOULY dont il a le pouvoir : «Il s'agit là de la liberté de commerce »
Mr RENAUDET dit qu'il faut savoir si on veut protéger nos commerces ?
Doit-on faire du protectionnisme ou doit-on laisser la liberté du commerce ?
Mr MERCERON indique que les votes du conseil concernant les droits de place sont parfois contradictoires car certains commerces sont acceptés (ex : melon l'été, poissonnier) et pas d'autres (2nd camion pizza...). Il faudrait essayer de se tenir à un seul raisonnement et non faire un coup par coup.
Mr le Maire propose de voter à main levée. Résultat : Pour : 7, contre : 7, Absentions : 4
Le conseil décide donc de reporter la décision au prochain conseil et Mr le Maire se charge de recontacter Mme LAMBRICHTS pour lui demander plus de précision sur les plats qu'elle vend.
- Redécoupage du canton :
Mr le Maire fait part d'un courrier du Président du conseil général qui donne son point de vue sur le redécoupage du canton lors des élections des conseils généraux en 2015. Dans chaque canton : élection d'un homme et une femme. Rien ne bouge pour le canton de Bressuire.
- Assemblée générale de l'UNC :
Mr le Maire a été invité à l'assemblée générale qui a lieu le mercredi 27 novembre à 14h et demande si quelqu'un peut y assister à sa place car il est retenu par d'autres obligations.

- Indemnité au trésorier :
Mr le Maire informe le conseil d'un courrier reçu du trésorier, Mr SAMSON, concernant le travail effectué et l'indemnité qui lui est allouée et qui sera votée ultérieurement. Une copie du courrier sera transmise à l'ensemble du conseil.
- Association Familles Rurales :
Mr le Maire donne lecture des nouveaux membres élus au conseil d'administration et au bureau et fait remarquer qu'il y a plus de monde dans l'association qu'auparavant. Mr le Maire fait également part d'un courrier de Familles Rurales concernant le local Poterie. L'association demande le remplacement des étagères bleues qui sont en mauvais état.
Mme MERCERON confirme qu'elles sont en mauvais état et risquent de tomber et blesser un enfant. Elle propose de mettre à la place celles qui sont dans la réserve de la cantine qui ne sont pas aux normes pour un lieu de restauration et d'en racheter de nouvelles normalisées pour la cantine.
Le conseil propose d'inscrire les nouvelles étagères cantine au budget 2014
- Eglise :
Le conseil paroissial demande à la Commune de financer de la peinture pour rénover les murs intérieurs. Un devis de 1102.23 euros a été fourni. Les travaux seraient faits par la paroisse.
Décision du conseil : La demande sera étudiée dans le cadre du budget 2014
- Comptage de véhicules au carrefour : La DIRCO nous fera un compte-rendu, une réunion sera programmée bientôt. Il faudrait que le cabinet d'études soit présent ainsi que le groupe de suivi qui a été constitué.

F. GRUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT – DÉCHETS

Mr FAURET indique qu'il n'y a pas de réunion de la commission et fait le point sur l'opération « récupération ferrailles » :

Plus de 3 T ont été récupérées. Il y a eu une ou deux demandes de particuliers pour la récupération à leur domicile. Certaines personnes se sont fait connaître trop tard.

Le conseil pense qu'il faudra reconduire l'action l'année prochaine.

Mr FAURET tient à remercier les agents municipaux pour leur collaboration.

2. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Après relances et procédures diverses, le trésor public n'arrive pas à récupérer certaines sommes dues par des débiteurs et demande au conseil s'il est d'accord pour admettre ces sommes en non valeur.

Mr le Maire détaille les sommes au conseil :

2010 : 0,90 euros (location de salle)

2011 : 87 euros (location de salle)

2010 : 180 euros (cantine)

Décision : le conseil donne son accord pour accepter la perte

3. TARIFS LOCATIONS SALLES 2014 + FACTURATION 2013 «Panier du Thouaret »

La commission n'ayant pas traité le sujet, les nouveaux tarifs seront délibérer à la réunion de conseil de décembre.

4. RYTHMES SCOLAIRES :

Mr le Maire rappelle que le conseil avait décidé de repousser la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée de septembre 2014.

Mr le Maire précise que chaque commune doit choisir le rythme mis en place à la rentrée prochaine avant le 30 Novembre. Réponse doit être donnée avant le 30 novembre au rectorat.

Pour cela, un groupe de travail constitué des directrices d'écoles, de parents d'élèves et de membres du conseil s'est réuni le 16 octobre dernier afin de réfléchir à l'organisation.

Le principe de la réforme est de libérer du temps pour des activités périscolaires. L'organisation des activités et la mise à disposition du personnel sont à la charge des communes.

Le groupe de travail a donc trouvé un accord avec les 2 écoles :

Les activités se feront 2 jours par semaine comme suit :

1^{ère} école : le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30 : 1 heure d'activités

le lundi et le vendredi : 0h30 min sans organisation particulière

2nd école : le lundi et le vendredi de 15h30 à 16h30 : 1 heure d'activités

le mardi et le jeudi : 0h30 min sans organisation particulière

Mercredi : école de 9h à 12h.

Les enfants ne sont pas obligés de faire les activités, les parents peuvent les récupérer.

Les activités devraient avoir lieu dans chaque école.

Mr le Maire précise qu'il sera peut-être nécessaire de mettre en place une garderie périscolaire le mercredi de 12 h à 12 h 30 pour les parents qui récupéreront les enfants.

Le mercredi après-midi le centre de loisirs fonctionnera avec possibilité de repas. Selon le nombre d'enfants inscrits, peut-être faudra-t-il que les repas soient servis au restaurant scolaire et non plus à la maison de retraite.

Mr le Maire dit que tout reste à construire mais il craint qu'il soit difficile de trouver des animations et des animateurs et que le coût financier risque d'être important même si l'aide de l'état (50 € par enfant) est renouvelée pour la rentrée 2014.

Dans les communes importantes où présence de centre socio-culturel + structures sportives et associatives, c'est plus facile à organiser.

Autre interrogation : est-ce que ces animations peuvent rentrer dans le cadre du contrat enfance sachant que la communauté d'agglomération récupère la compétence Enfance au 1^{er} Janvier 2014 et qu'elle a décidé de ne pas intégrer ces heures d'animations dans ses compétences.

Une réunion sur les rythmes scolaires a lieu le 25 novembre prochain à 15 h à Niort, Mr le Maire y sera présent.

OK pour les rythmes proposés.

5. ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL A ROCHAVELLE (VENTE GONNORD J.Claude à GERON Damien

Monsieur le Maire rappelle que depuis le dernier conseil une enquête publique a été ouverte. Celle-ci a eu lieu du 25 Octobre au 8 Novembre inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les plus proches voisins Mr AMADOR et Mr FOLEY sont venus en mairie pour consulter le dossier et ont signalé chacun leur tour qu'ils étaient d'accord pour que Mr. GONNORD achète la partie incluse dans ses parcelles, soit 206 m², mais par contre qu'ils étaient intéressés pour acheter l'autre partie, soit 64 m², soit directement à Mr GONNORD après achat à la commune, soit directement à la commune.

Mr le Maire propose donc au conseil de vendre les 206 m2 à Mr GONNORD pour lui permettre de vendre ses biens et de différer pour l'instant la vente de l'autre partie, 64 m2, afin de faire le point avec Messieurs FOLEY et AMADOR sur leur besoin respectif dudit chemin.

Accord du conseil.

6. COPIEURS Mairie, Ecole : renouvellement des contrats

Mr le Maire informe le conseil que les contrats des copieurs actuels arrivent à échéance en fin d'année. Sont concernés le copieur du secrétariat de Mairie, celui de l'Ecole H.Dès ainsi que celui des Associations.

Les fournisseurs actuels (Quadra pour la Mairie, Ricoh pour l'Ecole et les associations) ont été consultés et ont remis leur proposition.

Le conseil prend connaissance des deux offres. Après comparaison, la proposition de Quadra est plus intéressante à caractéristiques égales des copieurs. Le conseil charge Mr le Maire de recontacter l'interlocuteur de Quadra afin de négocier l'installation gratuite des appareils et de signer les contrats de location.

7. PROCEDURE DE PERIL IMMINENT A LA MARCHETIERE : Propriété Mme GUELEF

Mr le Maire rappelle le problème : Au lieu dit la Marchetière, un bâtiment appartenant à Mme GUELEF, résidant dans la région parisienne, est en train de s'écrouler. Les photos sont présentées au conseil. Mme GUELEF a déjà été contactée à ce sujet et des lettres de mises en demeure en recommandé lui ont été envoyées en 2011 et 2012. Elle devait contacter une agence immobilière afin de vendre les biens mais aujourd'hui rien a été fait et le voisin (Mr Rudy CAILLAUD) a alerté à plusieurs reprises la Mairie car des pierres d'un des murs du bâtiment tombent sur sa terrasse, ce qui représente un danger pour les enfants. Mr CAILLAUD sera intéressé pour racheter le bâtiment à un prix raisonnable.

Mr le Maire explique qu'une procédure de péril imminent peut être lancée dont les étapes sont les suivantes :

- Courrier avec AR à la propriétaire pour l'informer de l'état du bâtiment, des risques pour les voisins et riverains et de la saisine du tribunal administratif
- Saisine du tribunal administratif pour nommer un expert
- Suite au rapport de l'expert : le Maire prend un arrêté prescrivant les mesures à prendre pour faire cesser le péril avertissant Madame GUELEF que si les travaux ne sont pas réalisés dans le délai prescrit, la commune y procédera d'office aux frais de ladite propriétaire. L'arrêté sera à transmettre à Madame LEGUEF avec un courrier d'accompagnement en RAR, aux Hypothèques et les frais seront à sa charge
- Lorsque les travaux seront réalisés, il faut faire un arrêté prononçant la cessation du péril

Mr le Maire demande si le conseil désire lancer la procédure.

Le conseil décide dans un premier temps de reprendre contact avec Mme GUELEF par courrier recommandé en lui proposant de faire une offre raisonnable à Mr. CAILLAUD pour se débarrasser du bien.

Prendre contact avec Mr CAILLAUD et lui demander de réfléchir à combien il est prêt à mettre pour acheter le bâtiment.

8. ORGANISATION DU REPAS DES AINES DU 30 NOVEMBRE

Mr le Maire fait un tour de table pour savoir qui est présent : préparation de la salle à 9 h + service + vaisselle.

Mr le maire récapitule les présents : une vingtaine

L'année dernière, du personnel communal était venu aider pour la vaisselle, Mr le Maire se charge de les recontacter pour savoir si cette année elles sont intéressées.

Mr MARY fait part d'une proposition de Mr BLOT, président de l'UNC, qui suggère de coupler le banquet du 11 novembre avec le repas des aînés.

Mr MERCERON fait remarquer que si la commune fait le repas le 11 Novembre, cela a un autre sens.

Dans ce cas, cela peut également avoir lieu le 8 mai.

Les conseillers font remarquer que si le repas se faisait le 11 Novembre, ce serait le lendemain du bal du foot et dans ce cas il n'y aura pas beaucoup de volontaires pour venir travailler.

Le conseil décide d'attendre une demande officielle de l'UNC pour réfléchir et prendre une décision.

9. Demande de la Communauté locale de Chiché pour utiliser le photocopieur de la Mairie

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté locale de Chiché qui demande l'autorisation d'utiliser le photocopieur des associations.

Le conseil considère que la Communauté locale de Chiché est une association comme une autre et donc qu'à ce titre, elle peut effectivement se servir du matériel à condition de fournir le papier.

10. QUESTIONS DIVERSES

Location garage du presbytère à l'association « Le Panier du Thouaret » :

Mr le Maire rappelle la décision prise en réunion de conseil d'Octobre 2012 de louer l'ancien garage du presbytère à l'Association « Le Panier du Thouaret » à hauteur de 5 € pour 2 heures par semaine, soit 260 € à l'année.

Mr le Maire explique que la délibération n'avait pas été prise à l'époque et qu'il est donc nécessaire de la prendre aujourd'hui afin de pouvoir émettre l'avis de somme à payer pour l'année 2013.

Le conseil émet un avis favorable.